
Représentations cognitive et linguistique de la chromatique plurielle en akyé : du générique au spécifique

Ambemou Oscar DIANÉ

Université Alassane Ouattara, Grefala, Bouaké, République de Côte d'Ivoire
dianeambemou@yahoo.fr

Introduction

Dans l'article intitulé « Dénomination et usage discursif des couleurs chez les Akyé¹ » (Atsé N'cho et Diané, 2016²), on a « tenté d'appréhender la diversité de la perception et de la catégorisation des couleurs » chez les Akyé. Au cours de cette réflexion, il a été relevé huit termes qui renvoient aux couleurs. Trois d'entre eux : *né*, *bí* et *fí* sont les plus utilisés. Ils désignent les trois catégories de couleurs et les autres termes sont des gradants (qui désignent des degrés de teinte) qui, du fait de leur presqu'inutilisation, tendent à perdre leur contenu sémantique et leur stabilité d'emploi. Mais l'étude en question n'a pas pris en compte la diversité chromatique sur un même support.

En poursuivant les observations sur les couleurs dans la même langue, il apparaît que d'un point de vue cognitif, les objets multicoloriés ne sont pas perçus de la même manière que les objets monochromes.

Si la couleur en akyé a été définie sur la base du terme générique qui y renvoie *hē bē* (œil) comme une perception de l'œil, l'image, la coloration, la teinture que détecte l'œil (Atsé N'cho et Diané, 2016, p. 3), il faut introduire au niveau des couleurs multiples, la forme et l'orientation spatiale. En effet, la dénomination des objets multicoloriés tient compte des dispositions spatiales des couleurs et de leurs formes sur le support.

-
1. Les Akyé sont une population de Côte d'Ivoire. Ils parlent l'akyé, une langue kwa. Nos données sont tirées du dialecte bodin.
 2. Disponible sur : <http://atse-ncho.blogspot.com/2017/01/denomination-et-usage-discursif-des.html> [consulté le 15 mai 2023].

Comment se représentent linguistiquement la morphologie et la directionnalité chromatiques ? Quelles particularités structurelles et sémantiques observe-t-on au niveau des termes de la chromatique plurielle ?

Cette contribution apporte des réponses à ces interrogations. Ainsi, elle est menée sur deux axes : un axe lexical et un axe sémantique. Le premier axe visite le champ lexical des termes qui évoquent la pluralité chromatique en mettant en exergue les processus morphologiques qui contribuent à leur création. Le deuxième axe examine le sémantisme des termes et des expressions en usage dans la chromatique plurielle. L'étude analyse les deux axes en s'intéressant aux restrictions d'emplois.

Notre démarche emprunte une méthode à la fois quantitative et qualitative : les énoncés de dix informateurs ont été recueillis de façon spontanée par la présentation d'objets multicoloriés. Ces énoncés ont été recoupés en vue de faire ressortir les constantes dans la désignation des couleurs.

Nous avons procédé, dans certains cas, à des manipulations morphosyntaxiques, pour situer les restrictions sélectives dans les usages des termes de la chromatique plurielle, au moyen de la théta-théorie de la grammaire générative.

La réflexion se mène en trois points. Le premier point traite de la dénomination des couleurs plurielles en s'appuyant sur la forme et la directionnalité chromatique sur les supports. Le second aborde le sémantisme de ces dénominations et la troisième analysera deux expressions bichromatiques et le concept *n'zassa*.

La dénomination des couleurs plurielles : une onomasiologie adossée à la forme et à l'orientation spatiale

En Akyé, la dénomination de la chromatique plurielle se fait aux moyens de structures qui sont le résultat d'opérations morphologiques lexicalisées. Ces structures que nous classons en 3 catégories sont :

- des structures nominales obtenues par réduplication d'une base nominale (cf l'exemple (1)) ;
- des structures complexes qui mettent en relation des bases verbales rédupliquées auxquelles peuvent être postposés les noms des couleurs de base (cf l'exemple (2)) ;
- des syntagmes dans lesquels sont juxtaposés des termes de couleurs de base (cf l'exemple (3)).

Pour la première catégorie, voir en Annexe les figures 1, 2 et 3, qui illustrent la même désignation :

- Fig. 1 : rayures plus ou moins obliques avec couleurs variées ;
- Fig. 2 : rayures verticales à couleur unique ;
- Fig. 3 : rayures horizontales à deux couleurs ;

Trois vêtements différents, avec des rayures et des couleurs ainsi disposées seront chacune désignée par la structure Fig. 1.

- (1) *tàlē'bjēbjē*
 /tenue/ligne/ligne/
 Tenue à rayures

La seconde catégorie, Fig. 2 peut être illustrée avec les exemples (2) et (3) :

- (2) *wà tàlē tsōtsò néné*
 /(3SG) +inacc/tenue+Indéf/piquer piquer/ (rouge/rouge) /
 Il colorie une tenue en rouge à pois
- (3) *tàlē tsōtsò néné*
 /tenue/piquer/piquer/rouge/rouge/
 Colorier en rouge à pois

Enfin, la troisième catégorie, Fig. 3 est illustrée avec l'exemple :

- (4) *tàlē lè é fi é né*
 /tenue+Def/être/AGR/blanc/AGR/rouge/
 La tenue est (de couleur) blanc rouge

Que retenir à partir de ces exemples ? L'exemple (1) met en exergue un modèle cognitif qui focalise l'attention sur la directionnalité des couleurs. Les couleurs sont disposées du haut vers le bas ou de la droite vers la gauche, de manière verticale ou oblique. Cet énoncé évite l'énumération des couleurs en présence. La directionnalité est cognitivement saillante.

En effet, la mise en discours de la représentation chromatique, ici, ne permet pas de percevoir de manière explicite le nombre de couleurs sur le support. Cependant, il y a strictement plus d'une couleur. Cette affirmation est attestée par l'impossibilité d'utiliser la structure *bjēbjē* pour évoquer une couleur unique ou un degré de coloration.

Le terme *bjē* renvoie à l'idée d'alignement. Il se retrouve dans la terminologie chromatique avec une particularité morphologique et sémantique. La forme rédupliquée s'est spécialisée dans la chromatique plurielle dans la mesure où la forme simple *bjē* n'est pas attestée en usage dans ce domaine.

Ce terme *bjē* note la taille et la forme de la couleur. Celle-ci est plus ou moins longue. Elle ne peut être arrondie ou arquée. En effet ; lorsque le motif colorié est [+arrondi], la langue n'autorise plus l'emploi de *bjēbjē*, mais celui de *dàbòdàbò*.

Les exemples (2) et (3) sont les patrons syntaxiques des structures de la deuxième catégorie indiquée plus haut. La disposition des couleurs est véhiculée par deux termes : *tsōtsò* « piquer » ou *dādā* « coller ». L'on note une réduplication de la base verbale mais avec une chute tonale due à l'effacement de l'objet. Le

qualificatif à la droite du constituant verbal, généralement un terme de couleur de base (redupliqué), peut être omis comme l'atteste l'exemple (5) ci-dessous :

- (5) *talé tsɔ̄tsɔ̄*
 /tenue+Indéf/piquer piquer/
 Le fait de tacheter une tenue

Dans ce cas, *tsɔ̄tsɔ̄* n'est plus un verbe, il devient un nom. Nous avons pour traduction « *le fait de tacheter* ». Les constituants *tsɔ̄tsɔ̄* « *piquer* » et *dādā* « *coller* », à travers leur grille lexicale et leurs propriétés idiosyncratiques mettent en exergue la présence de plus d'une couleur. L'idée qu'ils véhiculent est qu'une couleur est montée sur une autre. C'est le terme de la couleur la moins dominante qui est le qualificatif. Cette qualification est à relent quantitatif dans la mesure où le nombre de coloris peut être mentionné ou non. Toutefois, l'usage de la réduplication pour marquer la quantification chromatique n'est pas systématique. Cela s'observe aux moyens des exemples et figures 4 et 5 en Annexe :

- Fig. 4. Couleur noire en une tâche sur du jaune
- Fig. 5. Couleur blanche en une tâche sur du rouge

Face à ces images, le premier énoncé que produira un locuteur Akyé pour la figure 4 est :

- (6) *è dà bf*
 /Agr/coller+acc/noir/ Traduc. littérale : « c'est collé noir »
 Il y a une tâche noire

Pour la figure 5, le locuteur déclarera :

- (7) *è dà fi*
 /Agr/coller+acc/blanc/ Trad. littérale : « c'est collé blanc »
 Il y a une tâche blanche

Dans ces exemples, l'usage de *dà* traduit aussi la dimension de la tâche. Une tâche d'une taille très réduite ou de la taille d'un point aurait été sélectionnée par le verbe *tsɔ̄* « *piquer* ». En d'autres mots, *dà* et *tsɔ̄* pourraient apparaître dans le même paradigme. Mais l'occurrence de l'un ou l'autre est commandé par la taille du référent (le désignant du référent n'est pas visible dans la structure de la phrase). Le procès porte sur l'élément le moins saillant en termes de taille mais qui peut être perçue comme une couleur « intruse ». Dans cette partie, nous pouvons souligner la saillance cognitive de la forme.

Observons les figures 6, 7 et 8 en annexe :

- Fig. 6. Couleur noire en forme de tâche en plusieurs endroits sur du jaune
- Fig. 7. Deux tâches noires montées sur du rouge
- Fig. 8. plusieurs taches rouges et noires. Rouge et noir, deux (2) couleurs.

Lorsque l'on produit l'énoncé (8) – valide pour les figures 4 et 5 – pour exprimer la figure 6, il est rejeté.

- (8) *è dà bí
 /Agr/coller/noir/

Voyons plutôt la structure (11).

- (9) *è dā bibí
 /Agr/coller+acc/noir/noir/ Traduction littérale : « c'est collé noir noir »

L'énoncé (9) est rejeté malgré la duplication de *bí*. Ce rejet s'explique par le principe de la réduplication concomitante évoqué plus bas³. Mais lorsque nous procédons à la réduplication du verbe, la structure est acceptée comme l'indique (10), ci-dessous.

- (10) è dādā bibí
 /Agr/coller/coller+acc/noir/noir/ Traduction littérale : « c'est collé collé noir noir »
 Soit = c'est tacheté noir »

Cet énoncé est accepté. L'élément qui entraîne la validité des productions linguistiques exprimant la figure 6 est la réduplication du désignant de la couleur noire et du verbe. Aussi pouvons-nous affirmer qu'une couleur montée d'une autre couleur sous forme de tâche en un « point » ne peut être désignée de la même manière qu'une couleur montée de plusieurs tâches.

Considérons à ce stade la figure 7 ci-dessous. Au regard des analyses qui précédent, l'énoncé (10) è *dādā bibí* conviendrait. Cependant, le nombre de taches étant facile à dénombrer, la langue opte, dans ce cas, pour l'usage de la quantification numérale explicite. L'énoncé (11) est plus usité dans ce cas.

- (11) è dà(dà) bí(bí) kémwé
 /Agr sujet/coller (coller)/noir (noir)/deux/
 « Il y deux taches noires »

Parmi les énoncés possibles, on note une sélection discursive, c'est-à-dire la préférence d'une structure linguistique par rapport à une autre. Cette sélection est présidée par une logique de quantification de la chromatie qui est, à la lumière de ces exemples, explicite ou implicite.

L'exemple (4) évoque la présence d'une tache ou encore d'une seule couleur étrangère à la couleur saillante. Le doute interprétatif sur la figure 7 est dû au fait que la quantité de tache sur l'objet n'étant pas suffisante, l'usage a recours plutôt à une quantification explicite. D'où la production de l'exemple (11) qui est la forme la plus utilisée et aisément acceptée.

Au niveau de la troisième catégorie (les syntagmes dans lesquels sont juxtaposés des couleurs de base), lorsqu'il se trouve sur un support plusieurs

3. Sur la base de la compétence tacite des locuteurs natifs de la langue (ici, nos informateurs) les structures sont rejetées sur la base de leur asémantisme.

couleurs, chaque couleur présente peut être nommée (*cf.* exemple (12)). Mais ici encore, la langue opte pour la minimalisation de la représentation linguistique.

Ainsi, pour deux couleurs différentes, le procédé dénominationnel est similaire à celui utilisé pour la figure 7. Mais, dans ce cas illustré par la figure 8 et glosé en (12), la juxtaposition des termes de couleurs est énumérative : soit deux couleurs montées sur le support.

- (12) *è dàdà bibí néngé*
 /Agr/coller/coller+acc/noir/noir/rouge/rouge/
 Traduction littérale « c'est coller coller noir noir rouge rouge », Traduction littéraire
 « c'est tacheté de rouge et de noir »

Mais au-delà de deux couleurs, l'on emploie (13) :

- (13) ...é *hēbè è yēyè*
 /...poss 3e Sing [-animé] /œil/marq Déf/mélanger + acc/
 Traduction littérale « sa couleur est mélangée », Traduction littéraire « ...est multicolore »

L'arrimage discursif de la chromatie plurielle est alternatif. Soit l'accent est mis sur la disposition des couleurs ; soit il porte sur les différentes couleurs en présence. Il s'établit une équivalence entre le générique et le spécifique.

Le sémantisme des représentations chromatiques : entre réduplication, générique et spécifique

Les analyses plus haut ont mis en exergue des opérations morphologiques, des opérations syntaxiques et des unités lexicales dans l'expression de la chromatique plurielle.

Ces opérations morphologiques et syntaxiques confèrent à des lexèmes « ordinaires » une particularité qui les spécialise dans la chromatique plurielle. Le lexème *input* entre dans l'opération avec sa valeur sémantique qu'il ne perd pas en *output*. À titre d'exemple :

- (14) *kàbáé è é hēbè è dàbí*
 /pagne/MarqDéf/Attrib/œil/MarqDéf/Agrsujet/coller+acc/noir/
 « La couleur du pagne contient du noir »
- (15) *kàbáé è éhēbè è è dàdà bibí*
 /pagne/Marq Déf/Attrib/œil/Marq Déf/Agr sujet/coller/coller+acc/noir/noir/
 « La couleur du pagne est parsemée de noir/il y a de la couleur noire dans la couleur du pagne »

L'exemple (15) expose une réduplication du verbe et du qualificatif. Dans les deux cas, la réduplication ne change pas le sens de départ de la base lexématique mais apporte une insistance, une répétition, un renforcement du sens.

En effet, dans l'exemple (15), l'idée véhiculée par la réduplication des deux constituants est la même que celle constatée dans les séries verbales- très

opérationnelles dans les langues kwa. Sémantiquement, il s'agit de ce que Kouadio Jérémie (2000, p. 81) appelle « *la reproduction des phases successives d'un processus* ».

Dans le même sens, Raphael Kaboré (1998) examinant les valeurs sémantiques de la réduplication relève son caractère répétitif qui indique assez naturellement un procès qui se poursuit. Il souligne que la répétition par sa valeur cumulative peut aboutir à une valeur intensive.

La réduplication se manifeste nécessairement et concomitamment sur le constituant qui indique la manière dont la couleur est disposée et la couleur elle-même. Sa manifestation est nécessaire parce qu'à défaut, la pluralité chromatique serait singulière. La singularité ici renvoie à la pluralité chromatique minimale avec la non-diversification de la deuxième couleur en présence. La manifestation concomitante est vérifiée par le rejet de l'énoncé lorsqu'un constituant est rédupliqué et l'autre non. La réduplication exprime la pluralité.

La chromatique plurielle a pour base d'expression/signification la forme et l'orientation spatiale. En d'autres mots, la forme et l'orientation spatiale des couleurs passent avant les couleurs. En effet, en Akyé, pour parler de la chromatique plurielle, l'on parle de la disposition des couleurs. Il existe un ensemble de termes dédiés à cela. Considérons l'énoncé (18) :

- (16) *tàlé bjēbjē*
 /tenue/ligne/ligne/
 « Tenue à rayures »

Tout locuteur natif de l'Akyé qui entend cet énoncé se représente d'abord les rayures sur une tenue. De même, devant une tenue avec des couleurs en forme de points, le locuteur énoncera (19)

- (17) *tàlé è tsɔ̄tsɔ̄*
 /vêtement/Marq Déf/piquer/piquer + acc/
 « La tenue a des pointillés »

Devant une tenue avec des tâches un peu plus étendues, la phrase (18) ci-dessous est plus appropriée :

- (18) *tàlé dàbòdàbò*
 /vêtement/tacheté/
 « Une tenue tachetée »

Au niveau de ces trois exemples, la couleur n'est pas exprimée. Mais il est clair qu'il y a en présence plus d'une couleur. Il y a dans ce cas une généralisation de la signification. Le détail ou la précision des couleurs n'est pas recherché par le locuteur.

Des trois termes utilisés dans les exemples plus haut, un seul peut être suivi d'un qualificatif, un nom de couleur. Deux ne peuvent être précédés de

qualificatif. Il s'agit de *bjēbjē* et *dàbòdàbò*. Ils constituent les véritables termes du générique chromatique. Le troisième terme *tsōtsō* peut fonctionner comme eux, mais il peut également être précédé d'un qualificatif comme dans l'exemple (19).

- (19) *è tsōtsō n̄gn̄*
 /Agr Sujet/piquer/piquer+ acc/ rouge/rouge/
 « C'est monté de couleur rouge sous forme de points »

Lorsque les termes entrant dans la chromatique plurielle sont précédés de termes de couleur, il y a une spécification de la couleur.

Deux expressions bichromatiques et le concept *n'zassa*

Certaines expressions et un concept peuvent être rangés dans le domaine de la chromatie plurielle. Ils ont le mérite de mettre en relation au sein d'une structure syntaxique figée deux termes de couleurs (*cf.* exemples (20) et (21)) ou de porter, par essence l'idée de la pluralité chromatique.

L'on peut observer l'exemple ci-dessous :

- (20) *á bñ á n̄gñ*
 /3SG impers/noircir + inacc/ 3SG impers/rougir + inacc/
 Traduction littérale « on noircit, on rougit », Traduction littéraire « quelle que soit l'orientation que l'on donnera... »

Dans cet exemple, deux couleurs sont mises en opposition : le rouge et le noir. Cette phrase est inachevée dans sa forme mais sémantiquement interprétable. En effet, en situation de communication, l'utilisateur de cette phrase met en exergue le caractère antagonique des efforts ou des réflexions mobilisées dans le cadre d'une recherche de solution. Le non-dit, c'est que le tout aboutira à la même conclusion, au même résultat. Qu'en est-il de l'expression suivante :

- (21) *lñfí lñgn̄*
 /cola/blanc/cola/rouge/
 « Noix de cola bichromée »

Cet exemple repose sur un objet singulier : une noix de cola dont l'une des parties est blanche et l'autre rouge. Ce fruit atypique, bichromatique sert de base à une construction analogique du sens dans le discours. Ainsi, il entre dans la construction d'énoncé stéréotypique tel que :

- (22) *ò lè lñfí lñgn̄*
 /3Sg+acc/être/cola blanc/cola rouge/
 Traduction littérale « il est une cola blanc rouge »

Ce stéréotype métaphorique sert à parler des individus qui ont un double langage, qui disent tantôt une chose et tantôt son contraire. Il s'agit d'affirmations de valeurs différentes qu'émet une seule personne.

Quant au terme *sansa*, il s'agit de la forme que prend le mot *N'Zassa* en Akyé. Il renvoie généralement à un pagne fait à partir de plusieurs morceaux de pagnes différents. Le *n'zassa* n'est pas la mise ensemble de plusieurs couleurs sur un même support. Mais il s'agit de la mise ensemble de plusieurs morceaux, chaque morceau étant tiré d'une entité achevée.

On relève aussi une spécification des domaines d'emploi des termes de la chromatique plurielle. En effet, le terme *sansa* ne s'appliquera pas aux tissus qui sont [- pagne]. De même un pagne qui a plusieurs couleurs n'est pas un *sansa*.

Conclusion

Dans la chromatique plurielle, en Akyé, la forme et la directionnalité sont cognitivement significatives/saillantes. La chromatique plurielle est spécifiée, au niveau formel, par la double réduplication ou réduplication simultanée du prédicat et du terme désignant la couleur. La disposition des couleurs est ce qui fonde, d'un point de vue cognitif, l'existence de la chromatique plurielle. Cette opposition dichotomique se traduit au niveau lexical par les emplois exclusifs et restrictifs des termes. Ainsi le terme *bjébjé* est le générique de la multichromatique linéaire et le terme *dàbòdàbò*, le générique de la multichromatique non linéaire. La désignation des couleurs multiples est à orientation générique d'abord. L'aspect spécifique vient ensuite pour apporter des précisions sur les couleurs disposées. En usage discursif, le substrat dichotomique prévaut dans des expressions figées.

Références

- ATSÉ N'CHO Jean-Baptiste et DIANÉ Ambemou Oscar, 2016, « Dénomination et usage discursif des couleurs chez les Akyé », *Lɔŋgbowu : Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société*, 2, p. 351-366.
- BOGNY Yapo J., 2007, « Le modèle chomskyen de la description linguistique : Des Principes et Paramètres au Programme Minimaliste ». Disponible sur <https://studylibfr.com/doc/2126182/le-mod%C3%A8le-chomskyen-de-la-description-linguistique---des-> [consulté le 1 nov. 2022].
- JRAISSATI Yasmina, 2009, *Couleur, culture et cognition : examen épistémologique de la théorie des termes basiques de couleur*, thèse de doctorat en philosophie et sciences sociales, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- KABORÉ Raphaël, 1998, « La réduplication », *Faits de langues*, 6, 11-12, p. 359-376.

KOUADIO N'GUESSAN Jérémie, 2000, « Les séries verbales en Baoulé, questions de morphosyntaxe et de sémantique », *Studies in African Linguistics*, 29, 1, p. 76-90.

LARSSON Björn, 1997, *Bon sens commun : Remarques sur le rôle de la (re)cognition intersubjective dans l'épistémologie et l'ontologie du sens*, Lund, Lund University Press, collection « Études romanes de Lund ».

Annexe



Figure 1. Rayures plus ou moins obliques avec couleurs variées
(source : Ambemou Oscar Diane)

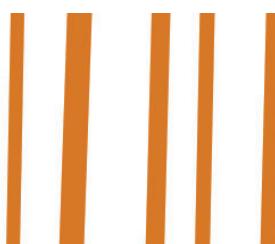


Figure 2. Rayures verticales à couleur unique
(source : Ambemou Oscar Diane)



Figure 3. Rayures horizontales à deux couleurs
(source : Ambemou Oscar Diane)

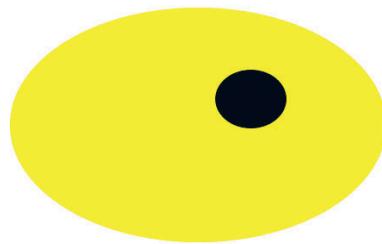


Figure 4. Couleur noire en une tâche sur du jaune
(source : Ambemou Oscar Diane)

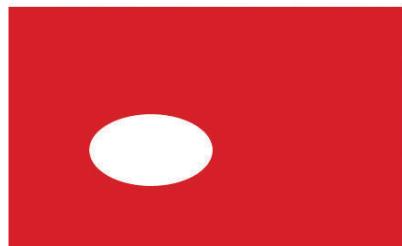


Figure 5. Couleur blanche en une tâche sur du rouge
(source : Ambemou Oscar Diane)

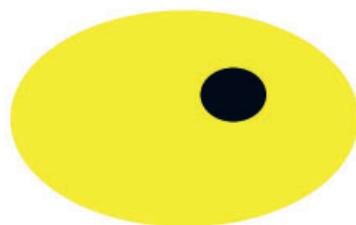


Figure 6. Couleur noire en forme de tâche en plusieurs endroits sur du jaune
(source : Ambemou Oscar Diane)



Figure 7. Deux tâches noires montées sur du rouge
(source : Ambemou Oscar Diane)

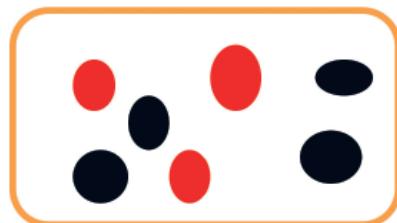


Figure 8. Plusieurs taches rouges et noires. Rouge et noir, deux (2) couleurs
(source : Ambemou Oscar Diane)